

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015

A une séance extraordinaire tenue le 29 juin 2015 à 17 heures 00 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillère	Caroline Vinet Rosa Borreggine Diane Dufour-Flynn Julie Gratton
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 29^{ème} JOUR DU MOIS DE JUIN 2015 À 17 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption règlement 424-2015 travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde (879 895 \$)
3. Adoption amendement au règlement de tarification pour un bien, un service ou une activité 421-A-2015
4. PPCMOI rue Paul
5. Parole au public
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 25^{ème} jour du mois de juin 2015

Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 408-06-2015 **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant soit accepté tel que déposé:

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption règlement 424-2015 travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde (879 895 \$)
3. Adoption amendement au règlement de tarification pour un bien, un service ou une activité 421-A-2015
4. PPCMOI rue Paul
5. Parole au public
6. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 409-06-2015 **RÈGLEMENT NUMÉRO 424-2015** **TRAVAUX DE RÉFECTION RUE DE L'ÉGLISE** **ENTRE HÉBERT ET LALONDE**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 juin 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 424-2015 décrétant des travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde et d'un emprunt au montant de 879 895 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 410-06-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 421-A-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION
POUR UN BIEN, UN SERVICE OU UNE ACTIVITÉ

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 juin 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 421-A-2015 amendant le règlement de tarification pour un bien, un service ou une activité est adopté.

RÉSOLUTION 411-06-2015
PPCMOI RUE PAUL

ATTENDU La demande d'un promoteur pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'extrémité de la rue Paul, afin de permettre :

- les usages établissement d'entreposage intérieur (c8a) et bureaux (c1);
- que les usages soit répartis en 18 bâtiments plutôt qu'un;
- la hauteur des clôtures en cour avant à 2 m au lieu de 1,2 m;
- l'aménagement de 7 cases de stationnement pour ces usages au lieu des 140 cases requises;

ATTENDU L'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 5 mai 2014, le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 402-2014;

ATTENDU Les articles 20.2, 35, 42.1, 107, 158, 172 et 238 du règlement de zonage no 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située sur la rue Paul, identifiée par le numéro de lot 2 315 319 en la Ville de Saint-Sauveur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 412-06-2015 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire